

	Évaluation menée sur le terrain	
	Évaluation menée auprès d'informateurs clés par téléphone	

L'objectif de l'Emergency Tracking Tool (ETT) est de collecter des informations sur les mouvements de population importants et soudains, ainsi que sur des urgences sécuritaires et climatiques. Les informations sont recueillies par le biais d'entretiens avec des informateurs clés ou par des observations directes. Ce tableau de bord présente des informations sur un mouvement qui a eu le **22 août 2023 dans la ville d'Ounianga-Kébir**, située dans la province de l'Ennedi Ouest, près de la frontière Libyenne.

RESUMÉ DE L'ÉVÉNEMENT

	Population collectivement expulsée : 30 personnes		Raison du mouvement: Expulsion collective		Lieu de départ: Libye
	Lieu d'accueil: Ounianga-Kébir (Ennedi Ouest)		Mode de transport: 2 véhicules		Date du mouvement: 22 août 2023

30 ressortissants tchadiens (tous des hommes) ont été expulsés collectivement de la Libye et sont arrivés dans la ville d'Ounianga-Kébir le 22 août 2023. La grande partie des personnes expulsées sont originaires d'Oum-Hadjar et d'Abéché. Ces derniers ont affirmé avoir été emprisonnés en Libye pendant un à deux ans à Benghazi puis trois mois à Koufra avant d'être expulsés.

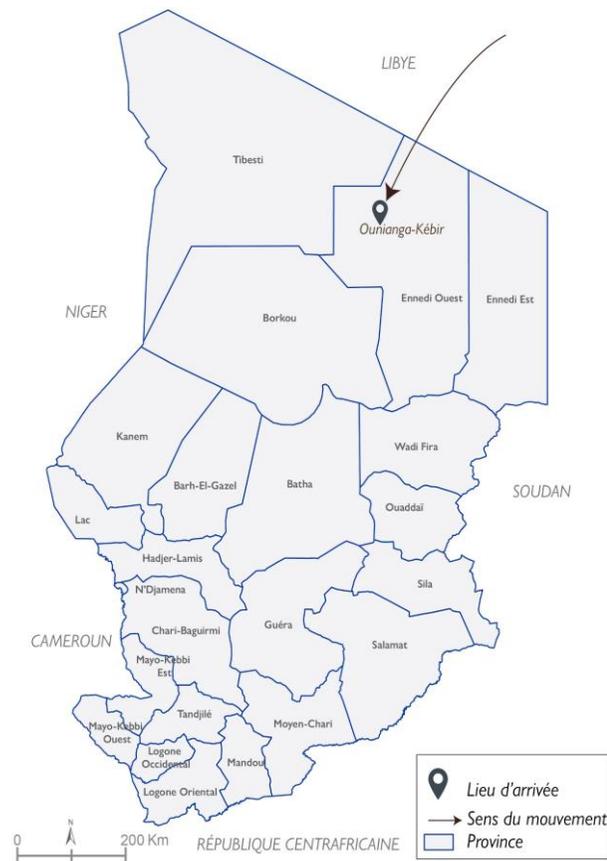
Ainsi, ces personnes expulsées n'ont reçu aucune assistance à part les sacs OIM (contenant des vêtements) lors de leur expulsion vers le Tchad. En effet, elles vivent dans une situation de vulnérabilité critique et ne disposent d'aucun moyen pour poursuivre leur voyage vers leur communauté d'origine. De ce fait, elles ont indiqué avoir urgemment besoin d'assistance en **transport vers leurs localités d'origine, de nourritures après avoir fait plusieurs jours sans manger, ainsi que des articles non-alimentaires.**

BESOINS PRIORITAIRES

 **1**
Transport

 **2**
Nourriture

 **3**
Articles non-alimentaires



Avertissement : Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.